

ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PAYS DES MAURES

3 mai 2001
COLLOBRIERES

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2001 :

Pour les communes :

- Collobrières : Mme Christine AMRANE, maire ;
- Saint-Tropez : M. Jean-Michel COUVE, député-maire, président sortant de l'association ;
- Bormes-les-Mimosas : M. Albert VATINET, maire ;
- Le Cannet-des-Maures : M. Alain FABRE, maire ;
- Cavalaire : M. Louis FOUCHER, maire ;
- La Croix-Valmer : M. Pierre BERENGUIER, maire ;
- La Garde-Freinet : M. André WERPIN, maire ;
- Pierrefeu : M. André BLANC, maire ;
- Le Rayol-Canadel : Mme Anne-Marie COUMARIANOS, maire ;
- Plan de la Tour : Mme Florence LANLIARD, maire ;
- Ramatuelle : M. Roland BRUNO, maire ;
- Le Thoronet : M. Gabriel UVERNET, maire ;
- Grimaud : M. Alain BENEDETTO, adjoint ;
- La Londe-les-Maures : M. Guy CERNEAU, adjoint ;
- Le Luc : M. Daniel BARBERO, adjoint ;
- Les Mayons : M. Jean BROSSARD, conseiller municipal ;
- La Mole : M. Jacques LHERMITTE, adjoint ;
- Sainte-Maxime : M. Michel SUDER, adjoint et
- Vidauban : M. Jean LE MAT, adjoint.

Autres adhérents :

- Union Nationale des Associations de Professions Libérales. : Me Yves-Eric MASSIANI, vice-président ;
- Coordination des Associations de Sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez : Mme Nicole TRONCHE, présidente ;
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles : M. Antoine PASTORELLI, secrétaire général ;
- Chambre de l'immobilier FNAIM du Var : M. Pierre DUVIVIER, représentant ;
- Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Var : M. Laurent JARTOUX ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : M. Claude ORFILA, représentant ;
- Union Professionnelle des Artisans du Var : M. Paul GALEY, président ;
- Chambre des Métiers du Var : M. Bernard ETCHART, représentant et
- Chambre d'Agriculture du Var : M. Loïc de SALNEUVE, vice-président.

Membres non représentés : Gassin ; Puget-Ville ; Fédération du Bâtiment et des Travaux Public du Var ; Union Patronale du Var.

Assistaient également à la réunion :

M. Roger MUNOS, adjoint au maire de Cavalaire ;
Mme Sylvie PARCINEAU, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ;
M. Patrick SIMON, gérant de Auguste Thouard Conseil ;
M. Gilbert FRESIA, adjoint au maire de Ramatuelle ;
M. Michel CROISIER, adjoint au maire du Plan de la Tour ;
M. Jean-Claude HEURFIN, cabinet du maire de Hyères ;
M. Hubert MAILLOT, mairie de Hyères ;
M. Georges CASTEL, adjoint au maire de Hyères ;
Mme Sylvie BRISSAUD, adjointe au maire de La Croix-Valmer ;
M. Jean-Louis RUAUD, conseiller municipal du Rayol-Canadel ;
M. Michel COTTON, adjoint au maire du Rayol-Canadel ;
M. René CROSSO, adjoint au maire de Vidauban ;
M. Henri CHARTIER, adjoint au maire de Bormes-les-Mimosas ;
M. Jean-Paul LLAVADOR, directeur du Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez ;
Melle Cécilia RAGGIO, Chargée d'études au Comité des Elus et
Melle Karine LAUVARD, secrétaire du Comité des Elus.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- 1 – Approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2001 en mairie de Bormes-les-Mimosas.
- 2 – Election des membres du conseil d'administration.
- 3 – Point sur le dossier de périmètre d'étude.
- 4 - Questions diverses.

Madame Christine Amrane, maire de Collobrières, accueille les participants.

Le docteur Jean-Michel Couve, président sortant de l'association se dit heureux de constater que pratiquement tous les membres de l'Association de Préfiguration du Pays des Maures (APPM) se sont déplacés pour cette assemblée générale ordinaire succédant au renouvellement communal.

Il lui apparaît que ce renouvellement n'a pas remis en cause la motivation des acteurs du projet de Pays des Maures.

Le président fait un rappel historique de la démarche du Pays des Maures et des relations avec les autorités ayant à instruire le dossier. Il rappelle en particulier les courriers échangés avec les représentants de l'Etat, et les débats autour de la présence de Hyères dans le périmètre d'étude du Pays.

Le docteur Couve passe la parole au responsable du cabinet AUGUSTE THOUARD CONSEIL, chargé de la mise en forme du dossier de saisine du préfet de Région.

Monsieur Patrick Simon situe la démarche du Pays des Maures dans son contexte législatif et réglementaire et fait part de sa perception de l'environnement du dossier et des difficultés qui ont surgi dans son élaboration. Au regard de l'expérience nationale de son cabinet, il montre le caractère exceptionnel du projet de Pays des Maures, par sa taille, sa force et la remise en cause des politiques locales d'aménagement du territoire qu'il entraîne.

Monsieur Simon souligne l'intérêt de créer un site Internet du Pays des Maures, proposition qui est acceptée par l'assemblée.

Le débat s'instaure ensuite entre les participants sur la poursuite de la démarche.

Le président insiste sur le caractère ouvert et non contraignant de la démarche qui repose sur l'engagement volontaire des responsables communaux et socio-professionnels et non sur les contraintes de gestion et de structure qui sont propres aux débats sur l'intercommunalité.

Monsieur Albert Vatinet, maire de Bormes-les-Mimosas et conseiller général, souligne que la démarche de Pays établit une parité entre les acteurs et exclue tout rapport de domination d'une collectivité sur une autre.

Docteur André Werpin, maire de La Garde-Freinet, s'interroge sur le contenu du futur projet de développement.

Monsieur Georges Castel, représentant du maire de Hyères, confirme l'attachement des élus hyérois à la démarche du Pays des Maures et leur refus d'une intégration forcée dans l'urbanisation toulonnaise. Il informe l'assemblée de l'intention du maire de Hyères de soumettre à un prochain conseil municipal l'adhésion de sa commune à l'APPM.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2001 A BORMES-LES-MIMOSAS.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'association en date du 12 février 2001 **est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

2 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION.

L'assemblée générale constitutive avait adopté à l'unanimité le principe d'une composition comportant au maximum et à parité, conformément aux statuts, 8 communes et 8 autres membres.

Le conseil d'administration sortant, constitué en fonction des admissions constatées progressivement, était composé comme suit :

- Président : Dr Jean-Michel COUVE député-maire de Saint-Tropez ;
- Trésorier : M. Jacques WASER maire de La Garde-Freinet ;
- Secrétaire : Me Yves-Eric MASSIANI représentant l'UNAPL ;
- Autres membres : Mme Nicole TRONCHE présidente de la Coordination des Associations de Sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez ;
 - M. René BENEDETTO maire de La Londe-les-Maures ;
 - M. Jacques PARAVEY, vice-président de l'UPV ;
 - M. Antoine PASTORELLI secrétaire général de la FDSEA et
 - M. Albert VATINET maire de Bormes-les-Mimosas.

Compte-tenu du renouvellement communal, de l'attente de la délibération de la commune de Hyères et de l'entrée dans l'association de nouveaux organismes le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit, pour un total de 14 membres :

Communes :

- Mme Christine AMRANE maire de **Collobrières**,
- M. René BENEDETTO maire de **La Londe-les-Maures**,
- M. Jean-Michel COUVE député-maire de **Saint-Tropez**,
- M. Alain FABRE maire du **Cannet-des-Maures**,
- Mr Claude PIANETTI maire de **Vidauban**,
- M. Albert VATINET maire de **Bormes-les-Mimosas**,
- M. André WERPIN maire de **La Garde-Freinet** ;

Autres membres :

- Mme Nicole TRONCHE présidente de la **Coordination des Associations de Sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez**,
- M. Pierre DUVIVIER représentant de la Chambre **FNAIM du Var**,
- M. Laurent JARTOUX secrétaire général du **CDJA**,
- Me Yves-Eric MASSIANI représentant l'**UNAPL**,
- M. Claude ORFILA représentant de la **CCIV**,
- M. Jacques PARAVEY vice-président de l'**UPV** et
- M. Antoine PASTORELLI secrétaire général de la **FDSEA**.

3 – POINT SUR LE DOSSIER DE PERIMETRE D'ETUDE.

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 février, le président de l'association est intervenu à nouveau auprès du préfet de Région et du préfet du Var. Il n'a pas encore reçu de réponse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de déposer le dossier de saisine auprès du Préfet de Région, avant la fin du mois de juin 2001, immédiatement après l'adhésion de la commune de Hyères à l'association.

Un déplacement en délégation du plus grand nombre possible des membres de l'association, sera organisé pour donner tout son poids à la démarche du Pays des Maures.

4 - QUESTIONS DIVERSES.

Néant.
